

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025**  
**PROCES VERBAL**



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le lundi 08 décembre 2025 à 19H45, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 02 octobre 2025
3. Tarifs et loyers 2026
4. Autorisation dépenses d'investissement
5. Décision modificative
6. Subventions associations
7. Contrats et conventions divers
8. Avenant marché
9. DETR et Fonds Territorial
10. Rétrocession RD34
11. Protection Sociale Complémentaire
12. Devis divers
13. Informations et courriers divers
14. Questions diverses

**Le Maire,  
Olivier PETITFRERE**

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le lundi 08 décembre 2025 à 19 H 45 sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

**Sont présents :** Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX - Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE  
**Mesdames** Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLOU - Pascalle LAUX - Annick THELIER

**Absente excusée :** Madame Ludivine RIVIERE qui donne pouvoir à Madame Annick THELIER

**Absent :** /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la suppression du point 11.



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 02 OCTOBRE 2025

**Le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.**



# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



---

TARIFS ET LOYERS 2026

L'ensemble des tarifs 2025 est reconduit à l'identique.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

BULLETIN MUNICIPAL

<b>LUMES</b>		<b>EXTERIEUR</b>	
<b>1 Page</b>	200,00 €	<b>1 Page</b>	400,00 €
<b>½ Page</b>	100,00 €	<b>½ Page</b>	200,00 €
<b>¼ Page</b>	50,00 €	<b>¼ Page</b>	100,00 €

## **CALENDRIER ANNUEL**

L'encart 22,00 €

**SALLE DES FETES :**

Week-end avec cuisine	300,00 €
Week-end avec cuisine et vaisselle	400,00 €

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera déposé au secrétariat lors de l'état des lieux d'entrée de location de la salle des fêtes.

**SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES****Pour les familles dont le Quotient familial est supérieur à 750 € :**

<b>Cantine</b>	6,80 €
<b>Garderie</b>	
* Moins de 30 minutes	0,70 €
* De 30 minutes à 60 minutes	1,00 €
* Plus de 60 minutes	1,20 €
* Dépassement plage horaire	5,00 € le 1 <sup>er</sup> retard 10,00 € le 2 <sup>ème</sup> retard et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.

<b>ALSH :</b>	<b>* Journée continue (de 09h00 à 17h00)</b>	<u>Lumes</u>	8,00 €
		<u>Extérieur</u>	9,00 €
	<b>* Demi-journée (individuelle)</b>	Lumes	4,00 €
		Extérieur	4,50 €

		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</b>
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	9,00 €	7,00 €
	* Journée (avec grand déplacement)	14,00 €	12,00 €
	* Camping	19,00 €	17,00 €
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	10,50 €	8,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	15,50 €	13,50 €
	* Camping	20,50 €	18,50 €

**Pour les familles dont le Quotient familial est inférieur à 750 € :**

<b>Cantine</b>	6,80 €
<b>Garderie</b>	
* Moins de 30 minutes	0,60 €
* De 30 minutes à 60 minutes	0,90 €
* Plus de 60 minutes	1,10 €
* Dépassement plage horaire	5,00 € le 1 <sup>er</sup> retard 10,00 € le 2 <sup>ème</sup> retard et ainsi de suite de 5,00 € en 5,00 € dans la limite de 50,00 €.
<b>ALSH :</b>	<b>* Journée continue (de 09h00 à 17h00)</b>
	<u>Lumes</u>
	<u>Extérieur</u>
	<b>* Demi-journée (individuelle)</b>
	Lumes
	Extérieur

<b>CLSH :</b>		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</b>
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	7,00 €	5,00 €
	* Journée (avec grand déplacement)	12,00 €	10,00 €
	* Camping	17,00 €	15,00 €
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	8,50 €	6,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	13,50 €	11,50 €
	* Camping	18,50 €	16,50 €

## LOYERS 2026

L'ensemble des loyers évolue conformément à l'augmentation de l'Indice de Référence des Loyers soit 0,87%. Cela concerne 6 logements, 2 locaux commerciaux (la crèche et le local près de la mairie).



**DELIBERATION**

## AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget qui sera plus tardif en 2026 en raison des élections municipales. Normalement, ces crédits ne seront pas utilisés puisque le budget 2026 et les investissements seront votés par une nouvelle assemblée. Monsieur le Maire a minimisé les sommes sur les articles concernés puisque ces sommes devront être intégrer au nouveau budget.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans l'attente de la réalisation du Budget Primitif 2026, au règlement des factures imputées au budget général et articles suivants dans la limite de 25 % des crédits alloués au cours de l'année 2025 :

➤ 203	Frais d'études	20 000,00 €
➤ 2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00 €
➤ 231	Immobilisations corporelles en cours	100 000,00 €



**DELIBERATION**

## DECISION MODIFICATIVE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la décision modificative suivante :

- 50 000,00 € au chapitre 023 (DF) pour le porter à 213 031,33 € au profit de :

- \* l'article 60612 pour 20 000,00 €
- \* l'article 613 pour 20 000,00 €
- \* l'article 6156 pour 10 000,00 €

- 50 000,00 € au chapitre 021 (RI) pour le porter à 213 031,33 €

- 50 000,00 € à l'article 231

Cette opération portera un budget à l'équilibre de la section investissement à 970 877,98 €.



## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 :

- Au Club Loisirs Seniors d'un montant de 610,00 €
- A Lumes Collections d'un montant de 650,00 €
- Au FSE du collège de Nouvion sur Meuse d'un montant de 368,00 €



## **CONTRAT DE MAINTENANCE VIDEOPROTECTION**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat de maintenance de TRACKS SECURITY pour la vidéoprotection (2 visites par an) pour un montant TTC de 4 068,00 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

La maintenance corrective et le forfait déplacement/prise en charge sont facturés en supplément.

- Maintenance corrective : 75 € HT
- Forfait déplacement/prise en charge : 40 € HT

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature.



## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'équipement sportif communautaire avec Ardenne Métropole.

La présente convention est conclue pour la saison sportive 2025/2026, du 03 novembre 2025 au 28 juin 2026.

Cette convention fixe le règlement intérieur d'utilisation, les horaires et la gratuité de la mise à disposition.



## **CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPENTENCES (annule et remplace la délibération du 02/10/2025)**

Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise pour renouveler les deux contrats PEC du service technique pour les mois de janvier et février 2026. Depuis, un minimum de 21 heures est devenu obligatoire alors qu'il a été voté un contrat de 20 heures.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service

public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 21 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 21 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/01/2026 au 05/07/2026)
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/01/2026 au 05/07/2026)
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



#### **CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS - ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, ENEDIS souhaite réaliser des travaux du poste « Le Globe » en allant vers Romery.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer :

- la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux envisagés s'étendent du Globe jusqu'à Romery.
- tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages visés.


**DELIBERATION**
**AVENANT N° 1 AU MARCHE « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TERRAINS DE PETANQUE, D'UN PARCOURS FITNESS ET D'UNE AIRE DE JEUX A PROXIMITE DE LA VOIE VERTE ET DE LA HALTE FLUVIALE – VAL DE RUTZ**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 concernant le marché « Travaux d'aménagement de terrains de pétanque, d'un parcours fitness et d'une aire de jeux à proximité de la voie verte et de la halte fluviale » avec la société VAL DE RUTZ.

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Montant initial du marché	167 515,03 € HT	201 018,03 € TTC
Montant de l'avenant	6 670,97 € HT	8 005,16 € TTC
Nouveau montant du marché	174 186,00 € HT	209 023,19 € TTC

Le présent avenant a pour objet de modifier le marché notifié le 03/10/2025.

Compte tenu des contraintes techniques et à la demande de la commune, des agrès ont été remplacés sur le parcours fitness et 2 tables de ping-pong ont été ajoutées à proximité de l'aire de jeux.


**DELIBERATION**
**DETR 2026 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DEPUIS L'ENTREE NORD DE L'AGGLOMERATION JUSQU'AU CARREFOUR DE VIVIER-AU-COURT (D5)**

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE concernant les devis proposés pour le projet «Travaux d'aménagement de voirie depuis l'entrée Nord de l'agglomération jusqu'au carrefour de Vivier-au-Court (D5)», les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, la réalisation des travaux selon le plan de financement suivant :

Travaux	537 580,75 € HT	645 096,90 € TTC
---------	-----------------	------------------

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en HT	Origine	Montant en HT
Travaux	537 580,75 €	Etat (DETR)	80 000,00 €
		Conseil Départemental 08	53 758,00 €
		Commune (Fonds Propres)	403 822,75 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>537 580,75 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>537 580,75 €</b>

Et autorisent Monsieur le Maire à solliciter, au niveau le plus élevé, les demandes de subventions auprès des administrations suivantes :

- ETAT (au titre de la DETR)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 08

Les travaux concernent la dernière tranche des aménagements de la RD33 « entrées de village » et la portion du carrefour de la RD5 jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération en allant vers Romery. La consultation sera lancée courant décembre 2025 pour une exécution à partir de mars 2026.



#### **DELIBERATION**

#### **FONDS TERRITORIAL 2026 – RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL**

Ces travaux concernent la rénovation du dernier logement communal, actuellement occupé à titre gracieux par Mme HENRIET suite à l'incendie de son logement Espace Habitat. Les aménagements seront déterminés par la future équipe municipale mais cette délibération permet de procéder aux demandes de subvention.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE concernant la rénovation d'un logement communal (isolation, chauffage, sanitaire, cuisine, murs, plafonds, peinture et revêtement de sols), les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- de la réalisation des travaux pour un montant de 43 416,00€ HT soit 46 788,39€ TTC.
- d'autoriser M. le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds Territorial, selon la fiche action « Habitat Réhabilitation » à hauteur de 30 %.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.



#### **DELIBERATION**

#### **RETRONCESSION RD34**

Il s'agit de rendre communale la route entre la « passerelle » et la RD33 via la Rue Madoulet. Cette démarche est conjointe avec Monsieur le Maire de Villers-Semeuse qui souhaite réaliser une liaison sécurisée entre sa commune et la voie verte. Une fois la décision envoyée au Conseil Départemental des Ardennes, une réunion sera organisée avec les différentes parties afin de travailler sur la rédaction d'une convention tripartite.

Monsieur Le Maire propose de répondre par cette délibération au courrier de Monsieur Le Président du Conseil Départemental, concernant la rétroncession de la RD34 (partie entre le pont en encorbellement jouxtant l'A34 et la RD33) à la commune de Lumes.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de créer une liaison sécurisée vers la voie verte. Elle fait également partie d'un projet global visant l'aménagement et la valorisation touristique des ballastières, actuellement propriété du Département.

Par courrier en date du 24 septembre 2025, le Président du Conseil Départemental des Ardennes a demandé qu'une délibération du Conseil Municipal vienne officialiser cette rétroncession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE la rétroncession de la RD N° 34 entre le pont en encorbellement jouxtant l'A34 et la RD33
- EMET les conditions préalables suivantes :
  - Réalisation des travaux d'entretien et de remise en état de la voirie.
  - Maintenir, un sens de circulation pour les véhicules, en cas de travaux sur l'A34.
  - Maintenir la circulation des véhicules des sociétés APE, ADSD, et SNCF.

- Mise en place de moyens pérennes pour barrer physiquement la circulation sur la RD34.
  - Garantir le stationnement des véhicules aux abords des deux points de fermeture.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer les pièces requises pour satisfaire aux conditions préalables à la rétrocession de la Route Départementale n° 34.


**DELIBERATION**
**DEVIS DIVERS**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

➤ Réparation chauffage cantine (GENYTHERM)	2 513,64 €
➤ Réparation complémentaire chauffage cantine (GENYTHERM)	3 554,22 €
➤ Achat verres Salon des Vins (VEGEA)	5 531,04 €
➤ Colis seniors (Esprit gourmet)	4 004,82 €
(en remplacement du devis voté le 02/10/2025 pour 3 956,49 €)	
➤ Ventilation pour extension micro-crèche (ECO ISO CONFORT)	1 609,30 €

Pour information :

➤ Réparation camion RENAULT (COFFART)	1 367,34 €
➤ Réparation complémentaire chauffage cantine (GENYTHERM)	509,05 €
➤ Repas des agents le 09/01/2026 (Damien DECOURS)	25,00 €/personne
➤ Livres Noël des écoles (Temps livre)	1 150,00 €
➤ Meuble école primaire (EVP Menuiserie)	540,00 €
➤ Spectacle Noël des écoles le 18/12/2025 (ARD'WIN ARTS)	550,00 €
➤ Entretien station d'eau cantine (Ardenn Eclair)	317,70 € (en mars) 215,10 € (en septembre)
➤ Pose radiateur micro-crèche (ECO ISO CONFORT)	304,90 €
➤ Panneau extinction éclairage public (PHILMAT)	122,70 €
➤ Panneau d'indication double écluse (HELIOS)	1 362,00 €
➤ Sacs canins (MORIN)	226,01 €

Monsieur le Maire précise que le système de chauffage de la cantine est tombé en panne début novembre et l'entreprise ayant réalisé les travaux a été contactée. Un premier dépannage a été réalisé en urgence.

---

**INFORMATIONS DIVERSES**


---

Annick THELIER

**Ecole**

- 16 octobre 2025 : cross du collège à Nouvion-sur-Meuse. Participation des élèves de Mme SOHIER.
- 3 novembre 2025 : premier conseil d'école de l'année scolaire sous la présidence de Mme GIBONI. Mme BERKACHE est en arrêt de travail. Prochains conseils d'école prévus les 16 mars et 22 juin 2026.
- 18 novembre 2025 : réunion à l'école primaire pour l'élaboration du diagnostic et du plan de mise en sûreté (PPMS) avec la directrice remplaçante, une enseignante et des représentants de

**l'inspection académique.** Visite complète de l'école primaire et de la salle des sports (lieu de repli) pour une évaluation des lieux. En attente d'un courrier avec les préconisations de l'inspection académique concernant la sûreté des lieux.

### Noël des écoles

- 11 décembre 2025 à partir de 18 h 30 : préparation des sachets de friandises.
- 12 décembre 2025 : visite de la maison du Père Noël par les élèves de maternelle. Sortie déjà réalisée l'an dernier et qui avait plu à tous.  
Pas de cinéma cette année avec les élèves de l'école primaire. Un spectacle musical leur sera proposé par Camille WEINUM le 18 décembre à la salle des fêtes.
- Le goûter de Noël des écoles aura lieu le mardi 16 décembre après-midi (visite du Père Noël, distribution de livres et de friandises, chocolat chaud, jus de fruits et briochettes).

### CME

- Le 17ème CME a été élu le mardi 4 novembre 2025.
- Le Maire : Lola COLLINET et l'adjoint : Suzie FREROT.
- Le repas de fin de mandat a eu lieu le mardi 4 novembre au Galion pour les élus du 16ème CME.

### Colis des Séniors

- Distribution le jeudi 11 décembre de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 à la salle des fêtes. Information donnée dans la dernière gazette, dans le panneau d'information, dans les panneaux d'affichage, chez les commerçants et dans la presse. Cette année : 82 colis solo, 80 colis duo et 5 colis maison de retraite.
- Quelques jours avant Noël, les doyens seront mis à l'honneur : Michel CASSART (93 ans) avec un magnum de champagne et Jacqueline LEDOUX (96 ans) avec une corbeille de fruits.

### Michaël JACQUES

- Travaux d'extension de la micro-crèche terminés. Quelques finitions à prévoir. A noter : pose de gouttières + fournitures, plinthes non facturées par l'entreprise (oubli dans le devis).
- Place PMR près de l'église : travaux terminés (reste à peindre le logo PMR).
- Peinture de la porte de l'église terminée et réalisée par les agents.
- Démarrage des travaux de restauration des murs (cimetière, château et monument). Commencement à notre demande par celui attenant à la mairie.  
Les opérations pourront être réalisées selon les conditions météorologiques.

### Murielle AMBERT

- La soirée Beaujolais s'est très bien passée.
- Le Téléthon : un peu plus de personnes que l'année dernière.
- Prochaine manifestation : Nouvel An (Complet).
- Soirée « Moules frites » le 07 février 2026.
- Cartes cadeaux pour le personnel (10 cartes à 100 € et 8 cartes à 50 €).

### Dates à retenir :

- Repas des agents : vendredi 09 janvier 2026.
- Vœux du Maire : vendredi 16 janvier 2026.

- Repas des élus : vendredi 23 janvier 2026 (offert par le Maire et ses adjoints).

#### **Eric DREGARD**

- Les panneaux sont toujours en cours de pose et une nouvelle commande a été envoyée (extinction éclairage public + écluses).
- Poubelles en bois et en béton posées.
- Aménagement des 3 aires de sport et de loisirs au stade Jean-Pierre FREROT. Cela devrait être terminé pour la fin de l'année.
- L'arbre derrière l'habitation de Mme LABBE a été élagué par l'entreprise Brunelet.
- Plantations d'automne en place.
- Sapins de Noël posés. Ils seront ramassés le jeudi 8 janvier 2026. Les déposer devant les domiciles.
- Réunion publique du 27 novembre : une petite centaine de personnes. Tout s'est bien passé.
- Gazette 21 : distribuée.
- Préparation en cours de la gazette 22.
- Flyers à distribuer prochainement (vœux, mag, ramassage des sapins, distribution du sel de déneigement).
- Permanence de « Mutua + » le 9 décembre.

#### **Olivier PETITFRERE**

#### **Finances**

- Dotation du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 13 763,00 € contre 14 432,00 € en 2024.
- Réception du Fonds territorial (Ardenne Métropole) dans le cadre des travaux de l'église : 12 535,20 €.
- Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 11 547,00 € contre 12 376,00 € en 2024. 0 € prévu au budget car on ne connaît pas vraiment les raisons d'une telle attribution, effective depuis 2 ans.
- Le mercredi 26 novembre : passage de M. le Maire devant la commission des fonds européens pour défendre le projet Terrain de pétanque/Parcours Fitness/Aire de jeux de la commune. La commission a attribué la somme de 119 714,58 € de subvention. Ce qui donne un reste à charge communal de 20 % soit 39 918,45 €.

#### **Divers**

- Un tableau indiquant les jours de chasse sera installé aux entrées du Chemin de la Leupierre conformément à la demande de M. LEDOCQ.
- Ce jour, M. le Maire s'est rendu à la DDT pour présenter le projet de ferme solaire avec un représentant de la société JPEE et M. Dauchy. Prise en compte des remarques émises par les différents services présents afin d'optimiser les chances dans le but de recevoir un avis favorable à la réalisation de cet équipement.
- Le 04 novembre : rencontre avec les représentants de l'association « L'Espérance » pour des disfonctionnements à l'école (avec les enseignantes concernées) et pour des problèmes de voisinages (avec M Roland).
- En novembre, réunion afin de présenter l'état d'avancement du projet « Ecopôle des Ardennes », projet qui a été présenté à la dernière réunion publique aux habitants présents.
- A cette dernière réunion publique, M. le Maire a présenté la sécurisation des rues Madoulet, Puits, Pont et Jonquilles. Pour les premières citées : pas d'objections majeures. Par contre, pour la rue

des Jonquilles, globalement les habitants souhaitent le sens unique mais personne ne souhaite de places de parking devant chez eux.

- Les travaux concernant les terrains de pétanque/Aire de Jeux/parcours fitness se terminent.
- Les travaux concernant la réfection des murs en pierre ont débuté ce matin.

#### COURRIERS DIVERS

- Rapport d'Ardenne Métropole concernant la mission de contrôle de conformité des Hydrants de lutte contre l'incendie en place sur la commune.
- Remerciements de la FDEA pour l'installation des feux tricolores en bas de la zone d'activités.
- Demande de Mme PIERQUIN qui souhaite acquérir le terrain communal à côté de son habitation. La borne incendie devra être déplacée.
- Echanges avec Ardenne Métropole concernant l'utilisation de la salle des sports.
- Informations sur le projet de « forêt primaire » dans les Ardennes.

**Suspension de séance de 21 h 38 à 21 h 47.**

#### QUESTIONS DIVERSES

Anne-Elisabeth DUEZ

- Des travaux à la station d'épuration sont-ils prévus par Ardenne Métropole ? Projet de rénovation.
- Possibilité d'installer un point d'eau près du parcours sportif ? Cela semble difficile.

Sylvain LIEBEAUX

- Peut-on poser un miroir à la sortie du lotissement La Corde ?
- Rétrocession de la voirie du lotissement La Corde (attendre la réfection de la route).
- Eclairage entre le lotissement le Val Fleury et le Lotissement La Corde ?

Jean-Pol LEDOCQ

- Ferme solaire : y a-t-il plusieurs agriculteurs concernés pour exploiter les parcelles ?

Annick THELIER

- Où en est-on sur le problème d'éclairage du lotissement La Joie de Vivre suite au changement de luminaires LED de l'éclairage public ?
- Quel est le périmètre de délimitation du château aux abords de la commune (soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France) pour les habitations situées dans l'hypercentre et l'hyperancien ? En effet, des teintes de peinture m'ont été imposées alors qu'un « hangar » se construit derrière chez moi.

#### FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 50. Prochaine séance : 09/02/2026.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Lumes - Conseil Municipal du 08 décembre 2025

Le Maire,

Olivier PETITFRÈRE

